

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20240917\_07**  
**Référence Nomenclature n°9.1**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**Direction en charge : Pôle Technique, Patrimoine, Aménagement et Développement territorial**

**Service en charge : Espaces publics et proximité urbaine**

**Objet : Vogue des Noix– Convention de partenariat avec les industriels forains**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en son article L 2121-29,

Considérant la volonté affirmée et l'engagement de la Ville de Firminy d'œuvrer pour la jeunesse,

Considérant que la traditionnelle Vogue des Noix et ses diverses festivités se veulent un évènement majeur dans la vie festive Appelouse, constituant ainsi un évènement d'attractivité et de rayonnement sur le territoire,

Considérant qu'afin de favoriser l'accès des jeunes – en cela des élèves des écoles maternelles, primaires publiques et privées, et les élèves des collèges publics et privé – aux manèges et attractions proposés lors de ladite Fête des Noix, la Ville entend conventionner avec les industriels forains désireux de participer au dispositif afin que ces derniers s'engagent à consentir un nombre de tickets/tours gratuits (soit 300, 400 ou 500), les samedi 12 octobre 2024 et dimanche 13 octobre 2024 aux heures d'ouverture de la Vogue,

Considérant qu'en contrepartie du nombre de tickets/tours gratuits consentis, l'industriel forain bénéficiera sur les droits de place à percevoir d'une réduction de 2,50 € par ticket, soit 750,00 €, 1.000,00 € ou 1.250,00 €, et ce dans la limite dudit droit de place,

Considérant également l'attachement de la Ville de Firminy et des industriels forains à favoriser et à permettre l'accès aux manèges et attractions aux personnes en situation de handicap, ces derniers s'entendent quant à consentir gratuitement le vendredi 18 octobre 2023 de 16h30 à 18h00 l'accès auxdits manèges et attractions (tours gratuits) aux personnes en situation de handicap résidentes sur le territoire de la Ville et à leur accompagnant sur présentation de la carte mobilité inclusion et aux personnes en situation de handicap accueillies au sein des structures spécialisées situées sur le territoire de la Ville et à leur accompagnant sur présentation d'un badge délivré par "LA VILLE",

Et vu le projet de convention de partenariat tel que rapporté en annexe,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le projet de convention de partenariat tel que rapporté en annexe.
- Autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à le signer.
- Donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20240917\_07**  
**Référence Nomenclature n°9.1**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix,  
27 Voix Pour,  
6 Contre (Liste Ensemble Pour Firminy),

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat tel que rapporté en annexe.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à le signer.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 17 septembre 2024

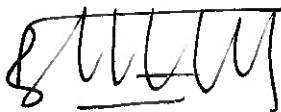
La Secrétaire de Séance,

  
Chantal PORTAILLER

Le Maire,



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication  
en date du 19. Septembre 2024.....  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
S. BELAIDI



**DEPARTEMENT DE LA LOIRE**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024**

**Vogue des Noix– Convention de partenariat avec les industriels  
forains**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 10 Septembre 2024, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 17 Septembre 2024 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

**PRESENTS :**

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 19h21), M. CHANUT Robert, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, Mme FILLOUX Tiffanie, M. DUMOND Jean-Claude, Mme PORTAILLER Chantal, M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

**POUVOIRS :**

Mme GIL Nathalie à Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 19 h 21) à Mme MOUNIER Béatrice, M. ZEDDA Marc à Mme SUZAT GIULIANI Eveline, Mme BERTOLETTI Christiane à Mme MAISONNEUVE Marie, M. MENDES José à M. CHARTRON Jean-Paul.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme PORTAILLER Chantal.

**PERSONNEL ADMINISTRATIF :** M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,  
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de membres présents : 28  
Nombre de pouvoirs : 5  
Nombre de membres absents :  
Nombre de votants : 33

